בס״ד

Yamcheltorah

Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Haim ben Esther , Rav Moché Ben Raziel, Chimone Ben Messaouda, Aaron Ben 'Hanna, Audrey Bat Étoile

Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak et 'Hanna Bath Esther

Pour le zivoug de Sarah bat Avraham , Chimone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Dov Ben Lévana azriel ben Sarah et David ben Julie

Résumé de la Paracha

La paracha béhar traite de deux années particulières: l'année de chémita c'est-à-dire l'année durant laquelle la terre est mise en jachère, et l'année du Yovel (jubilé). La torah détaille donc les règles à suivre durant ces deux années, en passant par la libération des esclaves, les règles que doit suivre un propriétaire vis-à-vis de son esclave aussi bien hébreu qu'étranger, ou encore le retour des terrains vendus à leur propriétaire d'origine.

Versets De la Paracha

Dans le chapitre 25 de Vayikra, la torah dit :

ח/ וְסָפַרְתָּ לְךָ, שֶׁבַע שַׁבְּתֹת שָׁנִים--שֶׁבַע שָׁנִים, שֶׁבַע פְּעָמִים; וְהָיוּ לְךָ, יְמֵי שֶׁבַע שַׁבְּתֹת הַשָּׁנִים, תֵּשַׁע וְאַרְבָּעִים, שָׁנָה:

8/ Tu compteras chez toi sept années sabbatiques, sept fois sept années, de sorte que la période de ces sept années sabbatiques te fera quarante-neuf ans;

ט/ וְהַעֲבַרְתָּ שׁוֹפַר תְּרוּעָה, בַּחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי, בֶּעָשׂוֹר, לַחֹדֶשׁ; בְּיוֹם, הַכִּפֻּרִים, תַּעֲבִירוּ שׁוֹפָר, בְּכָל-אַרְצְכֶם:

9/ puis tu feras circuler le retentissement du chofar, dans le septième mois, le dixième jour du mois: au jour des expiations, vous ferez retentir le son du cor à travers tout votre pays.

י/ וְקִדַּשְׁתֶּם, אֵת שְׁנַת הַחֲמִשִּׁים שָׁנָה, וּקְרָאתֶם דְּרוֹר בָּאָרֶץ, לְכָל-יֹשְׁבָיהָ; יוֹבֵל הִוא, תִּהְיֶה לָכֶם, וְשַׁבְתֶּם אִישׁ אֶל-אֲחֻזָּתוֹ, וְאִישׁ אֶל-מִשְׁפַּחְתּוֹ תָּשֻׁבוּ:

10/ Vous sanctifierez cette cinquantième année, en proclamant, dans le pays, la liberté pour tous ceux qui l'habitent: cette année sera pour vous le Yovel, où chacun de vous rentrera dans son bien, où chacun retournera à sa famille.

יא/ יוֹבֵל הִוא, שְׁנַת הַחֲמִשִּׁים שָׁנָה--תִּהְיֶה לָכֶם; לֹא תִזְרָעוּ--וְלֹא תִקְצְרוּ אֶת-סְפִיחֶיהָ, וְלֹא תִבְצְרוּ אֶת-נְזִרֶיהָ:

11/ La cinquantième année est le Yovel, elle le sera pour vous: vous ne sèmerez point, vous n'en couperez point les produits, ni n'en vendangerez les vignes intactes,

יב/ כִּי יוֹבֵל הִוא, קֹדֶשׁ תִּהְיֶה לָכֶם; מִן-הַשָּׂדֶה--תֹּאכְלוּ, אֶת-תְּבוּאָתָהּ.יג בִּשְׁנַת הַיּוֹבֵל, הַזֹּאת, תָּשֻׁבוּ, אִישׁ אֶל-אֲחֻזָּתוֹ:

12/ parce que cette année est le jubilé et doit vous être une chose sainte. C'est à même le champ que vous en mangerez le produit.

Il est intéressant de noter la similitude du procédé de la chémita et du yovel avec celle du compte du 'omer. Dans le dernier il s'agit de compter les 49 jours séparant Pessa'h de Chavou'ot, en précisant à chaque fois le nombre de jours et de semaines déjà écoulés. De même, la chémita est un cycle de sept ans, qui se renouvelle à sept reprises pour arriver au Yovel, à la cinquantième année. Tentons de comprendre le lien entre ces deux cycles.

Pour comprendre, il nous faut évoquer l'évènement des explorateurs que Moshé enverra pour visiter la terre promise avant de la conquérir. La torah (parachat chéla'h lékha) raconte qu'un homme de chaque tribu est mandaté pour pénétrer dans la terre sainte et y relever les qualités et les défauts. Ces douze hommes traversent le pays en quarante jours et reviennent raconter au peuple leur périple. Mise à part Yéhoucha'a Bin Noune et Calev Ben Yéfouné, les dix autres explorateurs vont mentir et critiquer la terre. Le peuple choisit de les croire et refuse d'entrer en terre d'Israël préférant nommer un nouveau chef chargé de les mener en Égypte. Hachem intervient alors et punit les hébreux en disant (Bamidbar, chapitre 14, verset 34) : « *Selon le nombre de jours que vous avez exploré le pays, autant de jours autant d'années vous porterez la peine de vos crimes, partant quarante années; et vous connaîtrez les effets de Mon hostilité.* » Ainsi, au lieu d'entrer en Israël directement après le don de la torah, les bné-Israël vont errer quarante ans dans le désert.

Pour chaque jour passé à visiter Israël, Hachem considère une année de sanction pour le peuple. Cela amène le **Kli Yakar** (sur ce passage) à noter la disproportion de la punition. De façon générale, le principe qui régit le choix de la sanction divine est celui de la mesure, nous sommes punit à hauteur de nos fautes. Seulement, dans ce cas précis, pour un jour d'erreur les bné-Israël paient un an de sanction. Que se passe t-il ?

Pour amorcer sa réponse, le maître cite le verset suivant (Yé'hezkiel, chapitre 29, verset 12) : « *Je rendrai le pays d'Egypte désolé entre les pays désolés, et ses villes, parmi les villes ruinées, seront une solitude durant quarante années; je disperserai les Egyptiens parmi les peuples, je les disséminerai dans les pays.* » . **Rachi** explique cette sanction sensée s'abattre sur l'Égypte. Elle remonte en faite à l'époque de Yossef, lorsque Pharaon fait le fameux rêve des sept vaches et des sept épis de blé. Yossef lui annonce alors sept années d'abondance suivies de sept années de famines. Seulement, dans les faits, le décret de disette aurait dû être plus long, car les versets relatant le rêve, mentionnent sept vaches et sept épis à trois reprises, soit quarante deux ans. Dans les faits, la famine a été interrompue de façon prématurée puisqu'elle a cessé à l'arrivée de Yaakov en Égypte, dont la grandeur a repoussé le décret. Dès lors, l'Égypte reste avec une dette de quarante années de désolation. Tant qu'un descendant de Yaakov sera présent en Égypte, avec assez de mérites pour protéger le pays, alors la famine est repoussée. Seulement, à notre départ, plus un tsadik ne réside encore en Égypte et le décret initial peut reprendre.

De là, le **Kli Yakar** fait ressortir la réflexion des explorateurs au retour de leur visite dans la terre sainte. Sachant parfaitement ce qui se passe en Égypte, ces hommes font le choix d'y retourner, jugeant Israël bien pire. En somme, ils préfèrent quarante ans de souffrances en Égypte au quarante jours passés en Israël. C'est dans cette optique qu'Hachem les punit mesure pour mesure et les privent d'Israël durant quarante ans, un jour pour un an.

De là, une idée intéressante ressort. Comme le soulignent les versets que nous avons cités, lors du Yovel, l'esclave est libéré. D'où le rapport aux quarante neuf ans. En effet, Hachem a fait sortir les hébreux d'Égypte pour devenir leur seul Maître. Pour leur faire acquérir cette liberté réelle, il fallait passer par quarante neuf étapes, celles des quarante neuf jours du 'Omer, permettant au peuple de sortir du quarante neuvième niveau d'impureté atteint en Égypte et atteindre son équivalence en sainteté. Il fallait donc quarante neuf jours pour s'affranchir de l'esclavage. Seulement, lorsque les bné-Israël ont désiré retourner en Égypte suite au séjour en Israël, nous constatons que le rapport est passé du jour à l'année. De fait, il en sera de même pour l'homme qui choisit de rester esclave chez son maître. Si pour atteindre la proximité avec Hachem en sortant de l'exil, seuls quarante neuf jours

étaient nécessaire, après avoir volontairement voulu retourner à l'esclavage et à l'impureté, le travail doit se faire en quarante neuf ans. Passé cette période, le Yovel intervient et libère l'esclave à l'image de la fête de Chavou'ot qui a scellé la liberté des bné-Israël.

Tentons d'approfondir encore sur ce sujet.

Le **Or Ha'haïm** (sur chémot, chapitre 3, verset 8) rappel les propos de nos maîtres : si les bné-Israël étaient restés un instant de plus en Égypte, ils auraient franchi le cinquantième degré d'impureté et leur sauvetage serait alors devenu impossible tant les forces du mal les auraient saisis. C'est pourquoi, il fallait quitter le pays avec hâte et empressement de peur d'y être piégé à jamais. Dès lors une question logique doit être soulevée : pourquoi attendre cette limite ? Pourquoi ne pas les sortir plus tôt lorsque les forces du mal sont moins en prises et éviter ainsi d'avoir à agir dans l'urgence ?

En réalité, la descente jusqu'au plus haut niveau d'impureté était nécessaire. En effet, nous avons vu à plusieurs reprises que les fautes commises par l'homme aboutissent à la dispersion d'étincelles de sainteté récupérées par les forces du mal. Ces sources de lumière sont captives et sombrent à chaque étage des forces du mal. C'est pourquoi, pour permettre leur restitution, il fallait conduire les hébreux à ces différents niveaux en s'assurant de pouvoir ensuite les libérer. Pour se faire, il faut une force chargée de faire le « contre-poids ». À ce titre, l'homme ayant atteint de le niveau le plus élevé de la sainteté n'est autre que Moshé puisqu'il évoluait au quarante neuvième degré de la connaissance. C'est pourquoi Hachem laisse le peuple atteindre la strate opposée à la sienne et l'envoi ensuite les en sortir. Il ne fallait donc absolument pas les libérer plus tôt, sans quoi, les bné-Israël ne seraient pas parvenus à récupérer les étincelles captives des plus bas niveaux d'impureté.

Toutefois le **Or Ha'haïm** poursuit avec une remarque extraordinaire : le cinquantième niveau d'impureté ne nous inquiète qu'en l'absence de la torah ! Une fois celle-ci dans ce monde, alors il devient possible d'extirper les charges spirituelles sans risquer d'être prisonnier du mal. En somme, la torah compense le cinquantième niveau de la sagesse inaccessible à l'homme. De quoi parle t-on ?

Nos sages enseignent dans le traité roch hachana (page 21b): "*cinquante deegrés de compréhension ont été créés dans le monde. Ils ont tous été transmis à Moshé sauf le dernier*". Le **Chlah Hakadoch** (sur parachat vaét'hanan) ajoute au nom du **Arizal** que lorsque Moshé rabbénou est monté au mont Sinaï, il a mérité d'atteindre le cinquantième niveau de compréhension. C'est à cause du veau d'or que cet ultime palier lui a été retiré. Il ressort qu'en montant recevoir la torah, Moshé a obtenu le secret de la récupération des forces spirituelles enfouies dans le cinquantième degré d'impureté. Malheureusement, à cause de la faute des hébreux, il perd cette clef, cette arme ultime pour réparer les fautes de l'homme et détruire le mal.

David hamélekh a écrit (téhilim 68, verset 19) : « עָלִיתָ לַמָּרוֹם שָׁבִיתָ **שֶׁבִי** *Tu es remonté dans les hauteurs, après avoir fait* ***des prises*** ». Le **Mégalé 'Amoukot** dévoile que "les prises" dont il est question dans ce verset, font référence à l'âme de Rabbi Chimone Bar Yohaï, comme l'insinue le mot en gras qui constitue les initiales de « שמעון- בר -יוחאי *Chimone Bar Yohaï* ». David Hamelekh nous dévoile ici, qu'en montant dans le ciel, Moshé Rabbénou, a obtenu l'âme de Rabbi Chimone Bar Yohaï. Ainsi, lors de son passage dans les cieux, Moshé est intervenu sur ce personnage futur, et a favorisé sa descente sur terre. Pourquoi faire ?

Justement parce que connaissant la puissance de la cinquantième porte du savoir, Moshé tente par tous les moyens d'acheminer cette connaissance sur terre, afin de permettre au monde d'atteindre ce degré et de pouvoir pénétrer les forces du mal pour les priver des dernières étincelles encore captives ! Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, Moshé finira par atteindre à nouveau ce niveau si élevé, au jour de sa mort. En effet, ce qui prive Moshé d'atteindre le paroxysme de la connaissance, ce sont les fautes du peuple, bien qu'il n'en soit pas lui-même dépositaire. C'est pourquoi, lorsque la charge des bné-Israël ne sera plus sienne après avoir était transférée à son successeur, Moshé sera libre

de retourner à la sainteté qu'il mérite. Toutefois, lorsque la responsabilité des hébreux lui incombait encore, il a veillé à leur offrir la possibilité d'accéder à cette source si raffinée. C'est pourquoi, par son action, il amorce la venue futur de Rabbi Chimone Bar Yo'haï, dont la mission sera de dévoiler les secrets du Zohar et de la Kabbalah au monde et de faire rayonner la connaissance divine au plus haut niveau qui soit. De la sorte, l'homme libère les forces du bien enchaînées par le mal. C'est en ce sens, que nous célébrons la hilloula de Rabbi Chimone Bar Yo'haï de la plus belle des façons au point de briser le deuil de la période du 'Omer, tant la joie est grande face aux secrets profonds de la torah qu'il nous a dévoilé.

Yéhi ratsone que le mérite de cet illustre Tsadik soit une source de bénédiction pour tout le peuple d'Israël, *amen véamen.*

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-nous à l'adresse mail :

yamcheltorah@gmail.com

Association à but cultuel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !